

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 1^{er} février 2021**, à 19 h 30, à distance par audioconférence, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

| | |
|--------------------|-------------------|
| Gilles Perreault | District numéro 1 |
| Audrey Robert | District numéro 2 |
| Michel Dupuis | District numéro 3 |
| Frédéric Bourgeois | District numéro 4 |
| Jocelyn Beauséjour | District numéro 5 |
| Jean Lemieux | District numéro 6 |

Était également présent :

Monsieur René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier

| |
|-----------------------|
| 1. Législation |
|-----------------------|

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Séance à huis clos

028-02-2021

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par audioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

029-02-2021

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Séance à huis clos
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 18 janvier 2021
- 1.5. Désignation des endroits pour l'affichage des avis publics

2. Administration générale

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Contrôleur canin 2021-2022 – Octroi de contrat
- 2.3. Émission d'une carte VISA Desjardins pour la coordonnatrice de la bibliothèque

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 3.1. Services professionnels en urbanisme pour l'année 2021 – Octroi du contrat
- 3.2. Adoption du règlement 796-2021, modifiant le règlement 384-1991, constituant un comité consultatif d'urbanisme
- 3.3. Adoption du règlement 794-2020, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Abandon
- 3.4. Adoption du Second projet de règlement 793-2020, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de permettre, sous certaines conditions, les projets intégrés résidentiels dans les zones 1-C-22 et 2-C-11 – Abandon

4. Loisirs et Culture

- 4.1. Camp de jour 2021 – Échelle salariale
- 4.2. Camp de jour 2021 – Embauche de la coordonnatrice ou du coordonnateur
- 4.3. Camp de jour 2021 – Approbation des coûts d'inscription et autorisation de dépenses
- 4.4. Camp de jour 2021 – Adoption de la programmation
- 4.5. Camp de jour 2021 – Achat de chandails et bouteilles d'eau réutilisables
- 4.6. Camp de jour 2021 – Jardin de l'école
- 4.7. Services professionnels d'ingénierie en mécanique, électricité, structure, civil pour une étude de vétusté du presbytère de Saint-Ambroise-de-Kildare – Modification à l'octroi du contrat
- 4.8. Adoption de la tarification pour le baseball 2021
- 4.9. Réfection des sentiers au Parc du Chalet des loisirs – Appel d'offres
- 4.10. Réfection de la salle communautaire – Octroi du contrat
- 4.11. Conception des plans et devis pour le prolongement de la piste cyclable – Appel d'offres

5. Voirie

- 5.1. Déneigement du chemin de la Feuillée – Saison 2020-2021
- 5.2. BLR Excavation – Prolongement des infrastructures municipales sur l'avenue Sicard et la 50^e Avenue – Certificat de paiement n° 7

6. VARIA

7. Période de questions

1.4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 18 janvier 2021

030-02-2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 18 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 18 janvier 2021 soient adoptés, comme présentés.

1.5. Désignation des endroits pour l'affichage des avis publics

031-02-2021

ATTENDU QUE le conseil souhaite désigner les endroits où seront affichés les avis publics;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que les avis publics soient affichés sur les babillards situés dans l'entrée du bureau municipal (850, rue Principale) et sur la devanture du presbytère de Saint-Ambroise-de-Kildare (780, rue Principale).

2. Administration générale

2.1. Approbation des comptes à payer et payés

032-02-2021

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soumet la liste des déboursés pour la période du 12 au 31 janvier 2021, pour un montant total de 457 701,56 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long réitéré), qu'il a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 12 au 31 janvier 2021, pour une somme qui totalise 457 701,56 \$.

2.2. Contrôleur canin 2021-2022 – Octroi du contrat

033-02-2021

ATTENDU QUE le contrat pour les services de contrôleur canin sur le territoire de la municipalité arrive à échéance;

ATTENDU la satisfaction des services offerts par le *Carrefour Canin*;

ATTENDU la soumission de l'entreprise *Carrefour Canin*, datée du 19 janvier 2021;

| | Coût (avant taxes) |
|--|-------------------------|
| Licence : | 25 \$ (non taxable) |
| Licence de chien guide : | 0 \$ |
| Licence pour chenil : | 200 \$ (non taxable) |
| Changement de chien dans la même année : | 10 \$ (non taxable) |
| Duplicata : | 5 \$ (non taxable) |
| Chien errant non réclamé : | 50 \$ |
| Préparation de dossier (poursuite pénale) : | 75 \$ |
| Animaux morts (sur appel de la Municipalité) : | 2,88 \$/kg (min. 50 \$) |
| Patrouille spéciale (sur appel de la Municipalité) : | 30 \$ / h |
| Mouffette (sur appel de la Municipalité) : | 75 \$ |
| Appel d'urgence de nuit provenant de la SQ ou de la Municipalité seulement | 45 \$ / h (4 h min.) |

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De renouveler le contrat avec le *Carrefour Canin*, pour les services d'un contrôleur canin sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, et ce, du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022, aux montants ci-haut mentionnés;
- 3- D'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat avec l'entreprise 9266-3749 Québec inc. (*Carrefour Canin*) pour les services d'un contrôleur canin sur le territoire de la municipalité;
- 4- D'imputer les dépenses au poste « Contrôle animalier » (02-29300-451).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

2.3. Émission d'une carte VISA Desjardins pour la coordonnatrice de la bibliothèque

034-02-2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare possède une carte VISA Desjardins à l'usage de la coordonnatrice de la bibliothèque;

ATTENDU l'entrée en fonction de M^{me} Sophie-Anne Pronovost au poste de coordonnatrice de la bibliothèque en date du 18 janvier 2021, en remplacement de M^{me} Johanne Marion;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents relatifs à l'émission d'une nouvelle carte VISA Desjardins à l'usage de la coordonnatrice de la bibliothèque, avec la même limite que l'ancienne carte;
- 3- De détruire la carte VISA Desjardins émise au nom de M^{me} Johanne Marion;
- 4- D'autoriser M^{me} Sophie-Anne Pronovost, coordonnatrice de la bibliothèque, à utiliser ladite carte de crédit pour les dépenses de la bibliothèque de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 5- De transmettre copie conforme de la présente résolution à VISA Desjardins.

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

3.1. Services professionnels en urbanisme pour l'année 2021 – Octroi du contrat

035-02-2021

ATTENDU la nécessité d'obtenir des services professionnels en urbanisme;

ATTENDU l'offre de services de *L'Atelier Urbain inc.*, datée du 20 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter l'offre de services professionnels en urbanisme faite par *L'Atelier Urbain inc.*, au taux de 95 \$/h, plus taxes, pour les divers mandats indiqués dans ladite offre pour l'année 2021, le tout sur demande et sans excéder un montant maximal de 5 000 \$, plus taxes;
- 3- D'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ladite offre, pour et au nom de la Municipalité;
- 4- D'imputer la dépense au poste « Services scientifiques – Aménagement, urbanisme et zonage » (02-61000-411).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

3.2. Adoption du règlement 796-2021, modifiant le règlement 384-1991, constituant un comité consultatif d'urbanisme

036-02-2021

ATTENDU l'adoption du règlement 384-1991, constituant un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier l'article 7 de ce même règlement afin de modifier les pouvoirs du Comité;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné et que le projet dudit règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le règlement 796-2021, modifiant le règlement 384-1991, constituant un comité consultatif d'urbanisme, comme présenté

3.3. Adoption du règlement 794-2020, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Abandon

037-02-2021

ATTENDU QUE l'avis public paru dans le *Journal L'Action* du 13 janvier 2021, a suscité de l'intérêt auprès de la population;

ATTENDU QUE nous avons reçu plusieurs documents, sur lesquels les citoyennes et citoyens s'opposent au projet de règlement présenté;

ATTENDU QUE nous attendions, à cette étape de la procédure, des questions et commentaires de la part de la population, au lieu d'une demande d'opposition;

ATTENDU QU' un groupe donne de fausses informations ou omet dans donner à la population, en ce qui a trait au règlement 794-2020;

ATTENDU QUE plusieurs personnes demandent une discussion avec le conseil à ce sujet;

ATTENDU QUE le maire souhaite tenir une assemblée publique afin d'informer les citoyennes et citoyens de Saint-Ambroise-de-Kildare sur les effets de l'adoption du règlement et, ainsi, permettre à la population de poser des questions et d'obtenir des réponses claires;

ATTENDU QUE la situation actuelle et les restrictions de la santé publique ne permettent pas la tenue d'une telle assemblée publique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'abandonner les procédures d'adoption du règlement 794-2020, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

3.4. Adoption du Second projet de règlement 793-2020, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de permettre, sous certaines conditions, les projets intégrés résidentiels dans les zones 1-C-22 et 2-C-11 – Abandon

038-02-2021

ATTENDU QUE l'avis public paru dans le *Journal L'Action* du 13 janvier 2021, a suscité de l'intérêt auprès de la population;

ATTENDU QUE nous avons reçu plusieurs documents, sur lesquels les citoyennes et citoyens s'opposent au projet de règlement présenté;

ATTENDU QUE nous attendions, à cette étape de la procédure, des questions et commentaires de la part de la population, au lieu d'une demande d'opposition;

ATTENDU QU' un groupe donne de fausses informations ou omet dans donner à la population, en ce qui a trait au règlement 793-2020;

ATTENDU QUE plusieurs personnes demandent une discussion avec le conseil à ce sujet;

ATTENDU QUE le maire souhaite tenir une assemblée publique afin d'informer les citoyennes et citoyens de Saint-Ambroise-de-Kildare sur les effets de l'adoption du règlement et, ainsi, permettre à la population de poser des questions et d'obtenir des réponses claires;

ATTENDU QUE la situation actuelle et les restrictions de la santé publique ne permettent pas la tenue d'une telle assemblée publique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'abandonner les procédures d'adoption du règlement 793-2020, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de permettre, sous certaines conditions, les projets intégrés résidentiels dans les zones 1-C-22 et 2-C-11.

4. Loisirs et Culture

4.1. Camp de jour 2021 – Échelle salariale

039-02-2021

ATTENDU QUE la Municipalité procédera à l'embauche des animatrices et animateurs ainsi que de la coordonnatrice ou du coordonnateur pour le camp de jour 2021;

ATTENDU l'échelle salariale proposée par la directrice des loisirs et de la culture;

ATTENDU QUE le salaire minimum sera de 13,50 \$ / heure à compter du 1^{er} mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter la grille salariale 2021, comme déposée :

| Salaire 2021 | | | |
|--------------------------------|--|--|--|
| Poste | 1 ^{re} année | 2 ^e année | 3 ^e année et plus |
| Coordonnateur | Salaire minimum + 3,50 \$ / h = 17 \$ | Salaire minimum + 4 \$ / h = 17,50 \$ | Salaire minimum + 4,50 \$ / h = 18 \$ |
| Adjoint coordonnateur | Salaire minimum + 2,50 \$ / h = 16 \$ | Salaire minimum + 3 \$ / h = 16,50 \$ | Salaire minimum + 3,50 \$ / h = 17 \$ |
| Animateur et RSG | Salaire minimum + 1,45 \$ / h = 14,95 \$ | Salaire minimum + 1,70 \$ / h = 15,20 \$ | Salaire minimum + 2,25 \$ / h = 15,45 \$ |
| Accompagnateur et intervenants | Salaire minimum + 2,50 \$ / h = 16 \$ | Salaire minimum + 3 \$ / h = 16,50 \$ | Salaire minimum + 3,50 \$ / h = 17 \$ |
| Animateurs SDG et désinfection | Salaire minimum + 1 \$ / h = 14,50 \$ | Salaire minimum + 1,25 \$ / h = 14,75 \$ | Salaire minimum + 1,75 \$ / h = 15,25 \$ |
| Aide-animateur (2 postes) | 100 \$ / semaine | | |

- 3- Que la grille salariale soit majorée annuellement, en fonction de l'augmentation du taux du salaire minimum.

4.2. Camp de jour 2021 – Embauche de la coordonnatrice ou du coordonnateur

040-02-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur pour gérer l'équipe du camp de jour 2021;

ATTENDU QUE le poste est offert à une étudiante ou un étudiant prévoyant un retour aux études en septembre 2021;

ATTENDU l'adoption de la grille salariale des divers postes du camp de jour pour l'année 2021;

ATTENDU QUE la coordonnatrice ou le coordonnateur sera embauché pour une période de neuf (9) semaines terrain et de 325 heures supplémentaires pour la planification, l'organisation du camp de jour et la réalisation du bilan;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'embaucher M. Anthony Maheu au poste de coordonnateur du camp de jour 2021, aux conditions suivantes :
 - Entrée en poste : 1^{er} mars 2021
 - Taux horaire : 17,50 \$
- 3- D'imputer la dépense au poste « Salaire – Camp de jour » (02-70153-141);
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et transmise à M. Anthony Maheu.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

4.3. Camp de jour 2021 – Approbation des coûts d'inscription et autorisation de dépenses

041-02-2021

ATTENDU les activités prévues pour le camp de jour 2021;

ATTENDU QUE seuls les résidents de Saint-Ambroise-de-Kildare peuvent s'inscrire au camp de jour 2021;

ATTENDU QUE le coût d'inscription a été calculé en fonction du calendrier du camp de jour (vacances estivales des enfants);

ATTENDU la politique familiale en vigueur;

ATTENDU QUE les activités et les dépenses proposées sont sujettes à changement selon les directives de la santé publique en lien avec la pandémie de COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter les coûts d'inscription, comme présentés, et d'autoriser les dépenses suivantes pour le camp de jour 2021 :

| Forfait | 1 ^{er} enfant | 2 ^e enfant | 3 ^e enfant et suivants | Inclusion |
|--|------------------------|-----------------------|-----------------------------------|--|
| Semaine et SDG (28 juin au 20 août) | 75 \$ | 60 \$ | 52,50 \$ | 1 semaine de camp de jour (5 jours) SDG matin et soir (5 jours) 1 activité spéciale ou sortie 1 repas chaud |
| Frais d'inscription | 25 \$/ enfant | | | Frais non remboursables/enfant Inclus le chandail et bouteille d'eau |
| Sortie à la carte | 30 \$ | 24 \$ | 21 \$ | Sortie, autobus et service de garde |
| Frais de retard | 25 \$ / famille | | | |

4.4. Camp de jour 2021 – Adoption de la programmation

042-02-2021

ATTENDU QUE le camp de jour régulier se tiendra du 28 juin au 20 août 2021, inclusivement;

ATTENDU la proposition de programmation déposée par la directrice des loisirs et de la culture;

ATTENDU QUE les activités proposées sont sujettes à changement selon les directives de la Santé publique en lien avec la pandémie de COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter la programmation du camp de jour 2021, comme déposée.

4.5. Camp de jour 2021 – Achat de chandails et bouteilles d'eau réutilisables

043-02-2021

ATTENDU les activités prévues pour le camp de jour 2021;

ATTENDU QUE des bouteilles d'eau réutilisables et des chandails seront remis à chacune des animatrices et chacun des animateurs ainsi qu'à tous les enfants inscrits au camp de jour 2021;

ATTENDU la soumission de l'entreprise *ADN Promo s.e.n.c.*, en date du 25 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- D'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à procéder à l'achat de bouteilles d'eau réutilisables et de chandails pour les animatrices et animateurs ainsi que pour tous les enfants inscrits au camp jour 2021, conformément à la soumission de l'entreprise *ADN Promo s.e.n.c.*, au coût de 2 656,70 \$, plus taxes;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Vêtements et accessoires – Camp de jour » (02-70153-650).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

4.6. Camp de jour 2021 – Jardin de l'école

044-02-2021

ATTENDU l'adoption de la programmation des activités du camp de jour 2021;

ATTENDU l'offre de services 21-04 transmise par *Jardinons, coopérative de solidarité*, en date du 25 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter l'offre de services 21-04 de *Jardinons, coopérative de solidarité*, pour les activités au jardin de l'école dans le cadre du camp de jour 2021, au coût de 1 628 \$, plus taxes;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Activités camp de jour » (02-70153-447).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

4.7. Services professionnels d'ingénierie en mécanique, électricité, structure, civil pour une étude de vétusté du presbytère de Saint-Ambroise-de-Kildare – Modification à l'octroi du contrat

045-02-2021

ATTENDU QU' une erreur a été commise lors de l'adoption de la résolution 017-01-2021, à la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De modifier la résolution 017-01-2021 de façon à ce que le montant de l'octroi du contrat soit de 12 000 \$, plus taxes, au lieu de 9 500 \$, plus taxes;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Honoraires professionnels – Presbytère » (02-70220-411).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

4.8. Adoption de la tarification pour le baseball 2021

046-02-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a convenu de rembourser une partie des frais d'inscription pour l'activité de baseball 2021;

ATTENDU QUE les inscriptions auront lieu du 1^{er} au 26 février 2021;

ATTENDU le dépôt par la directrice des loisirs et de la culture de la tarification 2021 pour l'activité de baseball;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De rembourser une somme équivalant à 30 % des frais d'inscription, par enfant de la municipalité inscrit à la saison 2021 de l'activité de baseball;
- 3- D'informer les citoyennes et citoyens par le biais du bulletin municipal et du site Internet.

4.9. Réfection des sentiers au parc du Chalet des loisirs – Appel d'offres

047-02-2021

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir des soumissions pour réaménager ses sentiers de ski de fond et de fat bike afin de les rendre multifonctionnels;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter le devis d'appel d'offres pour la réfection des sentiers au parc du Chalet des loisirs et d'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à demander des soumissions sur invitation;

- 3- De nommer M^{me} Alex-Ann Geoffroy à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

4.10. Réfection de la salle communautaire – Octroi du contrat

048-02-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé, pour une seconde fois, des soumissions sur invitation pour la réfection de la salle communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu aucune soumission;

| Soumissionnaire | Montant (avant taxes) |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Construction J.A. Larochelle inc. | N'a pas soumissionné. |
| Lambert et Fils Construction | N'a pas soumissionné. |
| Grégoire Multi-Travaux | N'a pas soumissionné. |

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la salle communautaire doivent être réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à requérir les services d'un entrepreneur pour la réalisation des travaux de réfection de la salle communautaire, le tout conformément aux dispositions contenues au *Règlement 780-2020, sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare*, nous permettant d'octroyer un contrat de gré à gré aux limites permises.

4.11. Conception des plans et devis pour le prolongement de la piste cyclable – Appel d'offres

049-02-2021

ATTENDU les résultats de l'étude de faisabilité pour le prolongement de la piste cyclable, réalisée par la firme *Les Services EXP inc.*;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir des soumissions pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception des plans et devis pour le prolongement de la piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter le devis d'appel d'offres pour la conception des plans et devis pour le prolongement de la piste cyclable et d'autoriser M. René

Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à demander des soumissions sur invitation;

- 3- De nommer M. René Charbonneau à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

5. Voirie

5.1. Déneigement du chemin de la Feuillée – Saison 2020-2021

050-02-2021

ATTENDU QUE le contrat de déneigement pour le chemin de la Feuillée est échu;

ATTENDU le règlement 587-2006 en vigueur;

ATTENDU l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a octroyé le contrat de gré à gré à M. François Laporte, pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022, et qu'elle déboursa la totalité des sommes dues à M. François Laporte;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De rembourser la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, pour le déneigement du chemin de la Feuillée pendant les saisons 2020-2021 et 2021-2022, représentant une somme totale de 4 200 \$, sans taxes, soit 2 100 \$, sans taxes, par année;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Enlèvement de la neige – Contrats » (02-33000-443).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

5.2. BLR Excavation – Prolongement des infrastructures municipales sur l'avenue Sicard et la 50^e Avenue – Certificat de paiement n° 7

051-02-2021

ATTENDU les travaux exécutés pour le prolongement des infrastructures municipales sur l'avenue Sicard et la 50^e Avenue;

ATTENDU le certificat de paiement n° 7, de la firme *GBi Services d'ingénierie*, daté du 28 janvier 2021;

ATTENDU QUE M. Francis Lacasse, ingénieur de la firme *GBi Services d'ingénierie*, recommande dans sa correspondance datée du 28 janvier 2021, le paiement d'une somme de 20 490,44 \$, incluant les taxes et la retenue de 10 %;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De verser à l'entrepreneur *BLR Excavation inc.*, la somme de 20 490,44 \$, incluant les taxes et la retenue de 10 %, en paiement du certificat de paiement n° 7;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 784-2020 – Construction rue Sicard, rue B et 50^e Avenue » (23-07010-721).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

| |
|-----------------|
| 6. VARIA |
|-----------------|

Aucun point n'est ajouté au Varia.

| |
|--------------------------------|
| 7. Période de questions |
|--------------------------------|

Le maire répond aux questions obtenues par courriel et par téléphone.

Sur ce, la séance est levée à 19 h 55.

François Desrochers
Maire

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.